

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 20 mai 2021 à 17h30  
A BRACH (Salle polyvalente)**

**Nous vous informons qu'en raison des mesures sanitaires actuelles, le Conseil ne peut accueillir qu'un nombre limité de personnes compte-tenu de la capacité de la salle. La séance reste ouverte au public dans la limite des places disponibles.**

**A l'ordre du jour :**

• **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 ;
- Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission d'une conseillère communautaire ;
- Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite à la démission d'une conseillère communautaire ;
- Modification de la composition des délégués auprès de la Mission Locale pour l'Emploi suite aux démissions d'une conseillère communautaire et d'une conseillère municipale ;
- Modification de la composition de la Commission thématique intercommunale « Environnement, Gestion /Valorisation des Déchets et Développement Durable » suite à la démission d'une conseillère communautaire ;
- Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation, en application de la délibération n° 98-09-20 du 17 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la Communauté :

Date	Objet
15/04/21	<i>Signature de la Charte de soutien à l'activité économique des artisans de proximité « Vivons local, vivons artisanal »</i>

- **Finances et marchés publics**
  - Budget PRINCIPAL - Créance éteinte ;
  - Budget SPANC - Décision modificative n°1 ;
  - Budget PRINCIPAL - Modification de la régie d'avances ;
  - Fonds de concours - exercice 2021 : demande de la Commune de CASTELNAU-DE-MEDOC.
  -
- **Ressources Humaines**
  - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- **Développement économique**
  - ZAC « Pas du Soc 2 » : compensation zones humides et espèces protégées - mise à disposition d'un terrain par la Commune de SAINTE-HELENE au profit de la Communauté de Communes Médullienne ;
  - Zone artisanale communautaire à BRACH : compensation zones humides et espèces protégées - mise à disposition d'un terrain par la Commune de SAINTE-HELENE au profit de la Communauté de Communes Médullienne ;
  - Etude stratégique de redynamisation commerciale.
- **Enfance**
  - Adoption des tarifs des activités péri et extra - scolaires (enfance et jeunesse).
- **Environnement**
  - Mise à jour du règlement intérieur des déchetteries communautaires ;
  - Cession d'actions de la SPL TRIGIRONDE – entrée au capital de la SPL de la Communauté de Communes Convergence Garonne.
- **Informations**
- **Questions diverses**

